



Succession Et handicap : comment prouver cet handicap ?

Par **Etiennedecla**, le **27/09/2014 à 18:51**

La titulaire bénéficiaire d'une pension d'invalidité catégorie 2 est elle considérée comme handicapée au regard de l'exonération particulière des droits de succession ?

Par **jeanmarcou**, le **22/10/2015 à 07:03**

J'ai 59 ans, et je suis handicapé à 95%, j'ai un frère de 62 ans. Ont a des parents qui ont 88 ans. Comment vont se passer mon ou notre héritage une fois que mes parents ne vont plus être là.

Par **youris**, le **22/10/2015 à 09:37**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **maider**, le **02/11/2015 à 15:54**

Bonjour,

Etre titulaire d'une pension d'invalidité n'est pas suffisant.

Il faut être en mesure de prouver que vous n'avez pas pu mener une carrière dans des conditions normales de rentabilité (cas des invalides qui en raison de leur handicap n'ont pas pu travailler du tout ou travailler à temps partiel seulement).

Bien à vous